

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2002

Présidence : Madame Adine PERRET, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs ARRIGONI André, BALET Laurence, BOTTERON Heidi, CONTINI Pascal, COSANDEY Patrick, EHINGER Stéphanie, FAVRE Robert, GASSER Claude, GIROD Pascal, JACCARD Yves-Olivier, LAYAZ-ROCHAT Christiane, LEVAILLANT Jacques, MARTIN Frédérique, MARTIN Jacques, MICHOUD Pierre-André, MULLER Luisella, MULLER Walter, SCAPERROTTA Sarah, TETAZ Jean-Claude, VENIZELOS Vassilis.

Excusés :

Mesdames et Messieurs ARRIGONI André, EHINGER Stéphanie, FAVRE Robert, GASSER Claude, GIROD Pascal, JACCARD Yves-Olivier, LAYAZ-ROCHAT Christiane, LEVAILLANT Jacques, MARTIN Frédérique, MICHOUD Pierre-André, MULLER Luisella, SCAPERROTTA Sarah, TETAZ Jean-Claude, VENIZELOS Vassilis.

Absents : Messieurs CONTINI Pascal, COSANDEY Patrick et MARTIN Jacques.

Arrivés après l'appel : Mesdames et Monsieur Heidi BOTTERON, Laurence BALET et Walter MULLER.

Madame Laurence BALET avait annoncé son retard.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2002

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Il n'y en a pas si ce n'est qu'au point 9 de l'ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur Yves RICHARD
- Une interpellation de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET
- Une question de Monsieur Daniel de RAEMY

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE C/12

Monsieur le Syndic, outre la communication C/12, avez-vous d'autres communications ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui Madame la Présidente.

Permettez-moi tout d'abord de vous apporter les cordiales salutations de la Municipalité.

J'ai une première communication (C/11), relative à la réorganisation de la Police municipale. Permettez-moi de vous en donner lecture.

Monsieur le Syndic donne lecture de la communication C/11 qui sera envoyée à tous les Conseillers.



J'ai également une information à vous apporter sur la communication C/13 qui vous a été distribuée à l'entrée de ce Conseil. Cette communication porte sur le plan des dépenses d'investissements.

Pourquoi avoir choisi la voie du "main à main", c'est tout simplement pour être en conformité avec notre règlement communal sur le Conseil, qui stipule que vous devez avoir ce plan des dépenses d'investissements en main pour examiner le budget.

**5. PREAVIS NO 31 CONCERNANT 19 DEMANDES DE NATURALISATION PRESENTES PAR MESDAMES, MESDEMOISELLES ET MESSIEURS SERGIO CARREIRA FERREIRA, RAFAEL DE MATTOS TOGNI PAIVA, MATHIAS HUMBERT, FATIMA IBRAHIMOVIC, CLARIS KINANGA, EVODIE JOËLLE MALUNGU, LAZA NELSON MALUNGU, SANEL MESIC, MEVLIIJA MUMINOVIC, SASA OBRENOVIC, HISEN OSMANI, DAMIAN RATANO, RAMAZAN SAHINDAL, VUKASIN SCEPANOVIC, FIKRETA SULEJMANOVIC, NERMIN SULEJMANOVIC, VEHID SULEJMANOVIC, ANA CATARINA TEMIDO, DRAGANA TESIC.
(MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE).**

Madame la Présidente :

Avant de donner la parole à Madame la Présidente de la Commission des naturalisations, j'aimerais vous proposer une nouvelle manière de procéder. Nous allons discuter le préavis, puis voter, et après quoi il n'y aura pas d'interruption de séance. Une scrutatrice et une scrutatrice suppléante iront dépouiller le vote dans la salle d'en face et nous continuerons notre ordre du jour, ou du moins les points 6 et 7. Je vous donnerai les résultats des naturalisations avant de passer au budget 2003.

Y a-t-il des oppositions à cette manière de faire ?

Cela ne semble pas être le cas et je donne la parole à Madame la Présidente de la Commission des Naturalisations, Madame Marceline MILLIOUD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Marceline MILLIOUD ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

Madame la Présidente donne lecture de l'article unique.

La discussion est ouverte sur cet article unique : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

Les huissières distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

Madame la Présidente :

Je demande maintenant à Mesdames Chantal GUIBERT, Marie-Louise HEFTI, Anne LEUENBERGER et Danielle DOUDIN d'aller dépouiller les bulletins de vote dans la salle d'en face et à Madame Marceline MILLIOUD de bien vouloir prendre place à la table des scrutateurs.

Résultats du vote : (communiqués au Conseil après le point 7 de l'ordre du jour)

Candidat 1 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur **Sérgio CARREIRA FERREIRA**, avec **76 OUI** et **6 NON**.

Candidat 2 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	81
	Majorité absolue :	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur **Rafael DE MATTOS TOGNI PAIVA**, avec **74 OUI** et **7 NON**.

Candidat 3 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Mathias HUMBERT** avec **76 OUI** et **6 NON**.

Candidat 4 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Fatima IBRAHIMOVIC**, avec **61 OUI** et **21 NON**.

Candidat 5 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	81
	Majorité absolue :	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Claris KINANGA, son époux, Monsieur Joao KINANGA, et leurs enfants, Mirta et Jeancy KINANGA**, avec **67 OUI** et **14 NON**.

Candidat 6 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Evodie Joëlle MALUNGU** avec **70 OUI** et **12 NON**.

Candidat 7 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	81
	Majorité absolue :	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Laza Nelson MALUNGU**, avec **69 OUI** et **12 NON**.

Candidat 8 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Sanel MESIC**, avec **59 OUI** et **23 NON**.

Candidat 9 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Mevlja MUMINOVIC** avec **59 OUI** et **23 NON**.

Candidat 10 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Sasa OBRENOVIC**, avec **54 OUI** et **28 NON**.

Candidat 11 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Hisen OSMANI**, avec **63 OUI** et **19 NON**.

Candidat 12 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	1
	Bulletins valables :	81
	Majorité absolue :	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Damian RATANO** avec **72 OUI** et **9 NON**.

Candidat 13 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Ramazan SAHINDAL et son épouse, Madame Ilkay SAHINDAL, ainsi que leur fils, Alper SAHINDAL,** avec **59 OUI** et **23 NON**.

Candidat 14 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Vukasin SCEPANOVIC et son épouse, Madame Vera SCEPANOVIC ainsi que leur fils, Srdan SCEPANOVIC** avec **50 OUI** et **32 NON**.

Candidat 15 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Fikreta SULEJMANOVIC,** avec **59 OUI** et **23 NON**.

Candidat 16 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Nermin SULEJMANOVIC** avec **57 OUI** et **25 NON**.

Candidat 17 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	1
	Bulletins valables :	81
	Majorité absolue :	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Vehid SULEJMANOVIC** avec **56 OUI** et **25 NON**.

Candidat 18 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	1
	Bulletins valables :	81
	Majorité absolue :	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Ana Catarina TEMIDO**, avec **71 OUI** et **10 NON**.

Candidat 19 :	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	1
	Bulletins valables :	81
	Majorité absolue :	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Dragana Tesic**, avec **60 OUI** et **21 NON**.

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Monsieur Sérgio Carreira Ferreira

2^e candidat : Monsieur Rafael De Mattos Togni Paiva

3^e candidat : Monsieur Mathias Humbert

4^e candidat : Mademoiselle Fatima Ibrahimovic

5^e candidat : Madame Claris Kinanga, son époux, Monsieur Joao Kinanga, et leurs enfants, Mirta et Jeancy Kinanga

6^e candidat : Mademoiselle Evodie Joëlle Malungu

7^e candidat : Monsieur Laza Nelson Malungu

8^e candidat : Monsieur Sanel Mesic

9^e candidat : Mademoiselle Mevlija Muminovic

10^e candidat : Monsieur Sasa Obrenovic

11^e candidat : Monsieur Hisen Osmani

12^e candidat : Monsieur Damian Ratano

13^e candidat : Monsieur Ramazan Sahindal et son épouse, Madame Ilkay Sahindal, ainsi que leur fils, Alper Sahindal

14^e candidat : Monsieur Vukasin Scepanovic et son épouse, Madame Vera Scepanovic ainsi que leur fils, Srdan Scepanovic

15^e candidat : Mademoiselle Fikreta Sulejmanovic

16^e candidat : Monsieur Nermin Sulejmanovic

17^e candidat : Monsieur Vehid Sulejmanovic

18^e candidat : Mademoiselle Ana Catarina Temido

19^e candidat : Mademoiselle Dragana Tesic.

6. PREAVIS NO 25 CONCERNANT LES REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGEE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2001 (MADAME DELPHINE PERRET NAGUIB, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPOTRICE).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Delphine PERRET NAGUIB ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Madame la Présidente :

Je vous prie de prendre votre préavis. Nous allons passer en revue les différentes réponses de la Municipalité aux observations de la Commission. Si vous souhaitez intervenir, faites-le en levant la main à l'observation concernée. Je vous rappelle que toutes les réponses municipales ont été acceptées par la Commission de gestion. Il n'y aura donc pas de discussion systématique à chaque observation.

Enumération des observations.

Personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : Personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : Personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : Personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées;

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2001;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2002.

<p>7. PREAVIS NO 27 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 57'000.- POUR LE CHANGEMENT DE L'UNIT DU SECOND CABINET MEDICAL DE LA CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE. (MONSIEUR GUY ANGELOZ, RAPPORTEUR AD HOC)</p>

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Guy ANGELOZ, rapporteur ad hoc, ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames Françoise WEISSBRODT, Anne-Lise COSANDEY, Fabienne GOGNIAT LOOS, Guy ANGELOZ, Yves-Olivier JACCARD, Michel WERKLE et Jean-David CHAPUIS.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : Personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : Personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : Personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 57'000.- est accordé à la Municipalité pour le changement de l'UNIT du second cabinet médical de la clinique dentaire scolaire.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6519 "UNIT-Clinique dentaire", puis amortie en 10 ans.



Madame la Présidente :

Le dépouillement du vote des naturalisations n'étant pas terminé, je vous propose une interruption de séance 15 min.

(Les résultats du vote sont reportés aux pages 335 à 338 de ce PV).

<p>8. PREAVIS NO 28 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNEE 2003 (MADAME MARIE-LOUISE HEFTI, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTRICE)</p>

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport Madame Marie-Louise HEFTI ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

Madame la Présidente :

Je vous prie de prendre votre budget à la page 1. Nous allons parcourir les différents comptes. Si vous souhaitez intervenir, vous voudrez bien vous manifester en levant la main. Précisez bien le numéro du compte sur lequel vous souhaitez intervenir.

CHARGES
1. ADMINISTRATION GENERALE
180 Transports publics

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je voulais poser une petite question au compte 180.3517.05 Participation coût transports NV - Vallée de Joux.

J'aurais voulu avoir plus de précisions quant à ce poste qui a augmenté légèrement. Comme on remarque que dans les comptes 2001, il n'y a absolument rien, je voulais juste savoir de quoi il s'agissait.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais apporter la précision concernant la nouvelle organisation de la Société TRAVYS qui comprend donc maintenant non seulement les transports urbains de notre ville, la Compagnie de chemin de fer Yverdon-Ste-Croix, mais également la compagnie Pont-Brassus.

C'est la raison pour laquelle les participations aux fonds de différents déficits sont décomposées dans ce compte Transports publics 180. Ces chiffres nous proviennent évidemment de la gestion de la Compagnie et nous n'avons pas pris sur ceux-ci. Nous ne faisons que les reporter dans le budget.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je vous remercie de votre réponse et je suis enchanté de voir que la Commune s'engage au niveau des transports publics.

Madame la Présidente :

Comme il n'y a pas eu de discussion, nous n'allons pas voter et nous continuons.

580 Culte protestant

Monsieur Cédric PILLONEL :

Le compte 580.3652 Subside aux paroisses éveille ma curiosité. J'ai regardé la petite note que se situe sur la page de droite et j'ai remarqué que ce subside aux paroisses a été rajouté selon le préavis 16 des nouvelles dépenses et qu'il résulte de la nouvelle convention du 9 novembre 01, avec décision municipale du 1^{er} novembre 01. J'aimerais bien savoir réellement de quoi il s'agissait. J'en profite pour rappeler que selon la nouvelle Constitution vaudoise, les églises catholique et protestante sont mises sur pied d'égalité selon l'article 170 qui entrera en vigueur le 14 avril 2003, et qu'il ne se trouve nulle part le poste subside aux paroisses pour le culte catholique.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement une convention, nouvelle, a été établie en novembre 99 et celle-ci a redéfini la participation de notre Commune au culte protestant. Sauf erreur, cette participation se fait au prorata des habitants de la ville.

Madame la Présidente :

Comme il n'y a pas eu discussion, nous continuons.

581 Culte catholique

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je suis désolé, ce sera ma dernière intervention sur le budget, du moins je l'espère, et celle-ci concerne le poste 581.4522 Participation décanat St-Romain. Cette participation, qui était de Fr. 8000.- pour le budget 2002 passe à Fr. 22'600.- et je serais curieux de savoir de quoi il s'agit.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Ce décanat comprend tout d'abord les églises de notre Commune ainsi que de Baulmes et d'Yvonand. En fait, cette participation est calculée là aussi en fonction d'un certain nombre de critères qui sont liés aux paroissiens et non plus aux habitants. C'est donc un revenu et il s'agit en quelque sorte d'un retour dans la bourse communale d'Yverdon de ces différentes communes appartenant au décanat.

Monsieur Cédric PILLONEL :

J'ai quelques scrupules à vous mettre dans l'embarras, Monsieur le Syndic, mais connaissant la paroisse catholique d'Yverdon dont je fais partie, je n'ai pas connaissance de changement de la structure de l'église entre 2002 et 2003. Pourtant, le changement du revenu est considérable et j'aimerais bien savoir de quoi il s'agit.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vous remercie de votre perspicacité Monsieur le Conseiller. Il semble effectivement que ce montant de Fr. 22'600.- au revenu ait une correspondance aux charges sous 581.31.41 Entretien des églises. Il s'agirait donc effectivement de la compensation de ces coûts d'entretien.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je vous remercie.

Madame la Présidente :

Il s'agissait d'une simple question et nous poursuivons.

4. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENTS

320 Forêts de plaine

Monsieur Patrik DURUZ :

Au poste 320 qui traite de la forêt, je m'étonne qu'on n'entende pas parler des arbres. Je me doute qu'il y a peut-être une opération blanche mais j'aurais voulu savoir quels sont les coûts engendrés par notre domaine forestier.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

En 1999, notre Conseil avait voté un crédit d'investissement, sous la dénomination EFFOR 2, du préavis no 35 de Fr. 1'990'000.-.

Dans ce préavis, nous estimions pour 5 ans, donc jusqu'à 2003, une recette de vente de bois de Fr. 937'000.- et nous sommes parfaitement dans la cible. Il y avait une subvention cantonale et fédérale de Fr. 596'000.-. Il restait à la charge de la

Commune Fr. 457'000.- pour les 5 ans, ce qui fait un amortissement annuel de Fr. 91'490.-.

Les forêts sont traitées par le triage du Nozon pour les forêts de montagne - la Montagne de la ville - , et le triage d'Yverdon-Yvonand pour les forêts urbaines et les forêts de plaine.

Si vous regardez le compte amortissement 320, il y a Fr. 54'000.- d'amortissement et dans le compte suivant, le 321, le montant de Fr. 63'800.- comprend l'amortissement des bâtiments de la Montagne de la ville. Dans ce chiffre-là, Fr. 38'000.- sont destinés à cet amortissement sur 5 ans. Si vous additionnez Fr. 38'000.- et Fr. 54'000.-, nous arrivons à Fr. 92'000.-, ce qui correspond exactement à ce que nous coûtent les forêts de la Commune d'Yverdon, par année.

J'espère avoir répondu à votre question.

Madame la Présidente :

Il s'agissait d'une simple question et nous poursuivons.

400 Direction et administration STE

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Compte 400.3011 Traitements :

Au budget 2002, nous constatons qu'il y avait Fr. 554'300.-. Au budget 2003, nous avons Fr. 456'200.- soit env. Fr. 100'000.- de moins. Si nous allons dans les explications, nous voyons 4,3 postes au budget 2003 contre 4,3 postes au budget 2002. Pourrais-je avoir une explication sur cette différence ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

L'explication est fort simple. Le chef de service des Travaux et Environnements a bénéficié de la retraite au mois de juin et au mois de février 2003, l'adjoint administratif du Service prend sa retraite.

Nous avons engagé 2 personnes, plus jeunes, compétences reconnues, mais qui ne sont pas au point de vue financier, en fin de classe et en fin de progression dans l'échelle des salaires. Cette différence de Fr. 98'000.- est due uniquement au départ de ces 2 personnes à la retraite et à l'engagement de 2 personnes plus jeunes.

431 Voirie

Monsieur Pierre HUNKELER :

J'aimerais juste être rassuré par la Municipalité. Dans ce dicastère, on va dans le moindre détail au niveau des véhicules, tracteurs compris, et je ne trouve pas de ligne concernant l'Agenda 21. L'explication est peut-être qu'il n'y a pas eu de préavis qui permette d'ouvrir une ligne budgétaire mais c'est tout de même un sujet où la Commune, la Ville, a des atouts importants à faire valoir, en terme de démarche pour associer écologie, économie, et aspects sociaux.

La Municipalité nous a dit à plusieurs reprises que quelque chose se faisait quand même. J'aimerais être rassuré si « le quelque chose » est caché dans l'un des chiffres du budget mais je trouverais utile qu'on ait bientôt effectivement une ligne spécifique pour cet objet important.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Effectivement, il n'y a rien mais la première mouture du préavis est sortie hier. Elle sera présentée à la Municipalité le 12 avec l'assurance qu'au plus tard le 19, le préavis sera admis. Vous l'aurez chez vous avant la fin de l'année.

Au budget, vous n'aurez pas de ligne Agenda 21 puisqu'il s'agit d'un crédit d'investissement

Monsieur Pierre HUNKELER :

Merci de ces précisions.

455 Déchets

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Au compte 455.3149, Organisation générale : Au budget 2002, nous avons Fr. 30'000.-. Au budget 2003, nous avons Fr. 90'000.-. L'explication qui nous est donnée parle d'investigations sur la gestion des déchets.

Pourrais-je avoir une idée sur ces investigations ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

En effet, au budget 2002, il y avait Fr. 30'000.-. Vous avez eu, dans la 1^{ère} série complémentaire 2002, Fr. 13'000.-. Dans la 2^{ème} série complémentaire que vous venez de recevoir, il y a Fr. 51'000.-. Nous arrivons déjà à Fr. 90'000.-.

Pour le budget 2003, nous avons voulu être transparents. Nous avons les Fr. 30'000.- d'organisation générale. De plus, nous avons demandé une offre de Fr. 60'000.- à la Maison AVA-GEOL pour une investigation de détails de l'ancienne décharge de la place des Fêtes, raison pour laquelle nous avons mis cette somme au budget.

J'espère avoir répondu à votre question, Monsieur le Conseiller RUCHET.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Je vous remercie.

**5 ECOLES
15 Activités culturelles****Madame Irène KELLER-RICHNER :**

J'ai une question concernant le point 150.3183 : Billetel.

Où en est-on?

Le réseau Billetel ne fonctionne toujours pas. Pour la saison culturelle d'Yverdon on peut craindre, même prévoir, un certain manque à gagner.

Qu'est-ce que la Municipalité va entreprendre? A-t-elle la possibilité de diminuer, voire de supprimer la redevance ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Effectivement, Billetel nous cause quelques soucis. Les utilisateurs des théâtres les connaissent bien. Le système mis en place cette année ne fonctionne pas à satisfaction puisque nous ne pouvons toujours pas travailler en réseau avec le reste des théâtres ou des points de vente Billetel, qui fonctionnent justement avec ce réseau.

C'est un problème informatique ; la société qui a créé ce système a visiblement fait quelques erreurs et n'est pas en mesure de mettre celui-ci en fonction d'une manière performante et acceptable par les partenaires.

Il faut savoir quand même que le réseau fonctionne à l'interne. Vous avez pu, si vous l'avez souhaité, aller acheter des billets au théâtre Benno Besson et vous avez pu obtenir des billets « Billetel ». Dans ce sens-là, nous devons les payer comme c'est prévu par les conventions, par la Coopérative Billetel.

Par contre, nous sommes effectivement préjudicés par le fait que nous ne puissions pas vendre des billets à l'extérieur pour le théâtre Benno Besson. Il y a probablement un effet qui n'est pas ou peu mesurable, c'est difficile de dire quel est l'impact de la déficience du système sur les ventes de billets du théâtre Benno Besson ou à l'Echandole. Une expertise de ce système est en cours par l'EPFL pour savoir s'il est récupérable ou définitivement abandonné, ce qui serait effectivement une simple catastrophe. Celle-ci serait beaucoup plus importante pour les grands théâtres que pour le nôtre. Nous vendons ici à Yverdon beaucoup de billets pour des théâtres comme celui de Vidy, la Comédie ou l'Opéra de Lausanne, contrairement à eux qui vendent relativement peu de billets pour nous, étant donné que nous avons une clientèle régionale ou locale et pas une clientèle cantonale ou de la Suisse romande entière.

L'évaluation est en cours et dans la mesure où l'on pourrait constater des déficiences graves, il faudra que l'on se mette autour de la table. C'est déjà le cas aujourd'hui, dans le cadre de la Coopérative, pour voir quelles actions entreprendre contre les personnes qui ont réalisé ce système.

Madame Irène KELLER-RICHNER :

Merci Monsieur le Municipal.

156 Bibliothèque publique

Madame Irène KELLER-RICHNER :

Concernant le fonds ancien de la Bibliothèque publique d'Yverdon, compte 156.3109, je ne trouve pas explicitement un montant pour cataloguer ce fonds sur informatique.

Il serait très important qu'il se trouve notamment sur le réseau romand, un grand "pool" bibliographique, qui est largement utilisé par les chercheurs du monde entier.

Il est à noter qu'actuellement la Bibliothèque publique d'Yverdon pourrait profiter d'un soutien financier important, d'une part du Canton, par le biais de la Bibliothèque

cantonale, et d'autre part de la protection des Biens culturels, qui pourrait participer avec 50 % aux frais de saisie.

Est-ce que la commune va profiter du soutien offert et entreprendre dès maintenant ce catalogage qui s'échelonnera sur plusieurs années certainement ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Le catalogage du fonds ancien, des 17'000 volumes qui se trouvent dans le fonds ancien, a été estimé par la responsable de la Bibliothèque publique à un montant de l'ordre de Fr. 260'000.-.

Effectivement, on peut obtenir des aides de l'ordre de 50% par le biais de la protection des Biens culturels, donc un soutien de la part de la Confédération, qui finance les inventaires de tous ordres qui sont réalisés dans les musées ou dans d'autres lieux qui stockent du matériel ou qui ont des biens à protéger. Il reste à financer par la Commune un montant de l'ordre de Fr. 130'000.-.

L'aide de la Bibliothèque cantonale est une aide, comme vous le savez Madame KELLER, qui concerne essentiellement le réseau des bibliothèques de Suisse romande, RERO. Celui-ci serait donc le système utilisé pour le catalogage de ce fonds ancien et il ne serait pas mis sur le système pour la lecture publique - il y a eu un préavis il y a quelques années à ce sujet -, mais sur un système fait pour des spécialistes et une diffusion beaucoup plus large que l'autre système.

Pour des raisons de restrictions budgétaires, nous avons dû cependant renoncer pour cette année à prévoir un montant pour ce catalogage. On avait effectivement prévu de le faire sur plusieurs années, cela est toujours à l'ordre du jour, cela sera en partie reporté dans le temps, probablement d'une année pour commencer ce travail.

Par contre, il est tout à fait envisageable et envisagé qu'une partie du travail soit fait à l'interne et nous espérons bien pouvoir déjà l'entamer l'année prochaine sur cette base-là mais il est clair qu'on ne pourra pas le faire uniquement à l'interne car nous en aurions pour des années. Cela permettrait de consolider le fonds ancien en attendant mais ce ne serait pas souhaitable.

J'espère bien que très rapidement nous arriverons à mettre en œuvre ce catalogage.

Madame Irène KELLER-RICHNER :

Merci beaucoup car je l'espère aussi.

6 POLICE ET SPORTS

680 Militaires et stand

Monsieur Jacques FIVAZ :

Avec Fr. 156'550.- en charges et Fr. 35'000.- en revenus, ce sont Fr. 120'000.- qui sont à nouveau nécessaire pour maintenir l'activité du stand de tir.

Depuis 1994, c'est environ un million de francs qui ont été dépensés pour satisfaire quelques tireurs émérites, il faut le reconnaître, et déplaire à quelques riverains.

Ma question :

- Qu'en est-il de la motion déposée par moi-même le 7 décembre 2000, donc cela fait 2 ans, intitulée : « Stand de tir : assainir, fermer ou se regrouper » ?

Le Conseil d'alors avait accepté à une évidente majorité de renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude et rapport.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Dans votre motion du 7 décembre 2000 vous faisiez effectivement état de 3 alternatives : « assainir, fermer ou se regrouper »

On a déjà assaini, c'est le premier pas qui est fait. Maintenant, je ne pense pas qu'on va aller directement dans les deux dernières propositions que vous avez faites.

Actuellement, on a donc fait des mesures d'assainissement au stand, qui visiblement, ont répondu, du point de vue essai, à ce qui avait été imaginé par les gens qui avaient effectué les essais préparatoires. Ce rapport doit arriver début décembre, de la part du SEVEN, et il pourra être transmis aux différents intervenants, que ce soient les riverains ou les sociétés de tir. Sur cette base-là, la convention d'utilisation du stand doit être discutée avec tous ces partenaires. Donc, ça c'est la suite de ce qui est envisagé de la part de la Municipalité et c'est pour l'avenir immédiat.

On peut maintenant se poser la question – on en a déjà parlé dans le cadre de l'assainissement -, de savoir si le stand devait rester à cet endroit-là, s'il devait être étudié un regroupement avec les autres communes. Je crois que dans un premier temps, pour pouvoir satisfaire aux différentes sociétés de tir, il était judicieux de pouvoir mettre en place cet assainissement.

Partant de là, il est intéressant de savoir s'il faudrait le déplacer, d'en faire un stand intercommunal. Je n'ai pas la réponse à cette question mais disons que c'est la suite de la réflexion qui doit se faire dans le cadre du stand.

Il faut donc nous donner encore un petit peu de temps, si je peux me permettre, pour pouvoir répondre correctement à votre motion.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

L'intervention de mon collègue me fait craindre qu'il y ait une interprétation des chiffres un petit peu mauvaise qui soit faite.

Si je prends les chiffres complets, je vois qu'il y a quand même un amortissement de Fr. 46'800.-. Le bâtiment est là, il faut l'amortir, qu'il y ait des tirs ou non, la situation reste. L'entretien interne des bâtiments, il y a Fr. 8'300.-. Il y a des intérêts internes de Fr. 24'750.-. Alors, ce n'est pas tout à fait juste de dire que ce stand de tir nous coûte Fr. 120'000.-. Ce n'est pas le fait qu'il y ait des tireurs qui coûte cela. Il y a un bâtiment, il y a des amortissements, il y a des intérêts et je crois que c'est juste de le signaler.

Monsieur Jacques FIVAZ :

Je pense que tout le monde a lu le budget et a compris qu'il y avait des amortissements de bâtiments etc..... mais je vais laisser tomber ça !

Concernant l'assainissement, est-ce qu'on est sûr que cela suffit pour les prochaines années selon la nouvelle loi concernant les stands de tir ou est-ce que vous allez venir avec des crédits complémentaires ou un préavis pour des assainissements supplémentaires ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je crois que je n'ai pas dû être très clair. Les mesures d'assainissement qui ont été mises en place ont fait l'objet d'essais, sur la base d'éléments réellement mis en place. Ces essais correspondent tout à fait aux normes qui sont revendiquées par le SEVEN. Ce qu'on attend simplement, c'est la confirmation écrite du SEVEN, comme quoi ces installations sont bien conformes.

Il n'est pas, sur la base de ce qui a été vérifié, imaginé de demander autre chose que ce qui a été fait au début de l'année.

Monsieur Jacques FIVAZ :

Je vous remercie.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais apporter un complément d'information à la question de Monsieur le Conseiller FIVAZ.

Quand Monsieur le Conseiller dit que ce stand rend service à quelques tireurs émérites, je rappellerai quand même qu'une manifestation très importante dans le domaine de l'animation de cette ville concerne l'Abbaye. Cette Abbaye est une fête attendue de toutes et tous et commence par des tirs, notamment des tirs des jeunes et je crois qu'il est important de disposer d'un stand, pour permettre le bon déroulement de cette manifestation.

Madame la Présidente :

S'agissant d'une simple question, nous continuons.

7. SECURITE SOCIALE 159 Jeunesse

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Mon intervention porte sur le compte 159.3652 Parlement des jeunes. Alors que régulièrement il est porté au budget la somme de Fr. 23'000.-, on constate que pour l'année prochaine, seuls Fr. 5000.- ont été attribués.

Dans les explications, on parle d'une forte réduction de l'activité dudit parlement. J'avoue ma surprise et mon étonnement quant à cette diminution au budget. Il y a quelques années, le Conseil avait décidé d'attribuer au Parlement des Jeunes une somme représentant Fr. 1.- par habitant de notre Ville, soit env. Fr. 23'000.-. Cette somme est un plafond à ne pas dépasser, mais rien n'empêche d'en utiliser qu'une partie.

On nous dit qu'en 2002, il y a eu une réduction d'activité et on suppose qu'en 2003 il en sera de même. Je trouve ce raisonnement un peu simpliste et il ne tient pas compte des éléments suivants :

- Dans le cadre des manifestations de l'année prochaine pour le bicentenaire du canton de Vaud, le Département formation et jeunesse va mettre sur pied des

actions d'éducation à la citoyenneté et je pense qu'il serait dommageable de ne pas laisser les moyens à d'éventuels jeunes intéressés de poursuivre leurs activités dans le parlement.

- Il serait peut-être également possible de réfléchir à une utilisation différente de cet argent, par exemple en menant directement des actions auprès des écoles yverdonnoises afin de présenter les activités d'un tel parlement, d'organiser des débats citoyens et j'en passe. Et ce pourquoi pas, par le futur délégué à la Jeunesse dont cela pourrait être l'une des missions.

Ce soir, je ne ferai pas d'amendement au budget, l'article 96 de notre règlement nous autorisant une majoration de 10% uniquement. Mais je demande à la Municipalité de réaffecter la somme de Fr. 23'000.- au parlement des Jeunes par le biais d'un crédit complémentaire de Fr. 18'000.-, qui sera inscrit dans la première série de compléments au budget 2003.

J'invite le Conseil à suivre ma proposition.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Effectivement, le parlement des Jeunes a un creux de vague si on peut dire parce que l'équipe dirigeante de ce Parlement, qui a très bien fait son travail, est arrivée en bout de scolarité d'Yverdon-les-Bains. Elle a décidé d'abandonner le bateau, ayant d'autres préoccupations et occupations dans sa vie, et la relève n'était pas assurée. Ceci est un fait historique.

Je tiens d'ailleurs ici à remercier ce Parlement des Jeunes qui l'a animé avec beaucoup de courage et d'opiniâtreté jusqu'au bout de sa scolarité à Yverdon-les-Bains.

Evidemment, le départ de l'équipe responsable laisse un grand vide et, pour l'instant, nous n'avons personne qui se presse au portillon pour reprendre ce Parlement dans sa forme actuelle.

Question : la formule actuelle est-elle une bonne formule ? Est-ce qu'elle est motivante pour les jeunes, je ne sais pas. Pour l'instant, il y a une pause de réflexion et nous attendons beaucoup de l'aide du délégué à la Jeunesse pour poursuivre cette réflexion.

Je tiens quand même à préciser que ces Fr. 23'000.- mis au budget ne sont pas prévus pour financer des activités décidées par la Municipalité, mais bien pour financer des activités décidées par le Parlement des Jeunes. C'est un budget qui était mis à la disposition de ce Parlement afin qu'ils puissent décider eux-mêmes de certains financements. Dans ce cadre-là, s'il n'y a plus personne pour décider, cette

somme n'a plus tellement de sens. D'autant plus qu'on essaie de faire un budget base zéro et que dans ce cas-là, on était un tout petit peu mal pris de rajouter Fr. 23'000.- alors qu'il n'y a personne pour les dépenser. Mais, on a quand même laissé Fr. 5'000.- au budget pour avoir un fonds de caisse en début d'année.

Il est évident que si parmi vous, certaines personnes ont des idées lumineuses pour susciter l'intérêt des Jeunes de notre Ville et réveiller un Parlement des Jeunes sous quelque forme que ce soit, je suis à leur écoute.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Je remercie Madame la Municipale GRAND.

Ce n'est pas parce qu'actuellement il n'y a personne qu'il n'y aura peut-être pas dans 2 mois quelqu'un, ou un Parlement qui voudra organiser des choses. Je trouve qu'on pourrait tout à fait leur laisser ces Fr. 23'000.-, Fr. 1.- par habitant, et je maintiendrai ma proposition de crédit complémentaire.

Madame la Présidente :

Je ne crois pas qu'on puisse voter un crédit complémentaire aujourd'hui.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

J'ai fait une proposition de crédit complémentaire, selon l'article 92. « *Le Conseil communal peut en outre, autoriser la Municipalité à engager des dépenses de fonctionnement supplémentaires* ».

Si on le fait pas maintenant, je reviendrai à un autre moment pour faire voter ma proposition de crédit complémentaire.

Monsieur Raymond GUYAZ :

Indépendamment du fonds du problème sur lequel je n'entre pas, il est évident que les crédits complémentaires sont de la compétence de la Municipalité qui en décide, qui les propose et les fait ensuite accepter et valider par le Conseil communal. Dans le sens inverse, ce n'est pas possible.

Madame Claudine GIROUD :

J'aimerais intervenir sur le point 159.3653.01 Subvention Horizon Jeunes.

J'ai discuté avec l'animateur engagé par l'association « Horizon Jeunes » à 50% qui se nomme Gilbert MWAKO. Il y a eu un superbe article dans la Presse ce matin. Je suis désolée de vous parler de ça, pour la deuxième fois aujourd'hui, j'imagine.

Il a débuté son activité à Yverdon en mai 2002. Il est le garant du lieu d'accueil, d'écoute, de rencontres et de loisirs pour les jeunes de 16 ans et plus. Actuellement, il dispose d'un local au Quai de la Thièle d'env. 30 m2 pour accueillir une population importante de jeunes qui sont, pour la plupart, dans des situations de réinsertion scolaire ou professionnelle ou encore en rupture familiale.

Monsieur MWAKO a constaté l'ampleur du travail, c'est-à-dire l'accueil des jeunes, les activités, les ateliers, les manifestations, les entretiens individualisés et j'en passe.

Cet engagement nécessite un temps d'investissement dépassant largement les 50% attribués actuellement. De plus, « Horizon Jeunes » est à la recherche d'un local plus grand qui conviendrait au nombre grandissant des jeunes.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de revoir le montant de la subvention actuelle et de lui attribuer les 10 % supplémentaires réglementaires.

Madame la Présidente :

J'ouvre la discussion sur la proposition de Madame la Conseillère GIROUD.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

J'aimerais simplement donner quelques informations au sujet de cette association « Horizon Jeunes » car effectivement, le budget n'est pas forcément le reflet des besoins actuels et réels de l'association.

A l'époque où nous avons établi le budget, Monsieur MWAKO n'était pas encore ou venait d'être engagé et « Horizon Jeunes » était encore en gestation, en formation. Depuis, effectivement, cette association a engagé un animateur qui est très performant et qui fait un superbe travail. Pour l'instant, nous avons mis Fr. 70'000.- au budget et je n'ai rien à ajouter mais je ne dis pas que ce n'est pas nécessaire. Je voulais aussi simplement reconnaître le bon travail d' « Horizon Jeunes ».

C'est peut-être un peu prématuré de se dire qu'il faudrait absolument avoir plus, je ne sais pas et vous laisse la liberté de décider.

Madame la Présidente :

Plus personne ne demande la parole et cette proposition d'augmenter le budget de la subvention à « Horizon Jeunes » est refusée par 42 non, 34 oui et 4 abstentions.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Madame la Conseillère GIROUD a évoqué le problème du budget de cette association. Madame la Municipale a répondu au sujet des besoins de celle-ci.

Je crois qu'il y a un autre point qu'il faut qu'on évoque, c'est celui du local, vous en avez également parlé. La question du local pour cette association est à l'étude, on l'a dit plusieurs fois. Je crois savoir que cette association a demandé une aide à la Loterie romande. Elle attend – et par ricochet la Municipalité -, une réponse que nous souhaitons favorable pour ce local de façon à pouvoir présenter un préavis concernant la réfection de celui-ci. Une partie des travaux pourraient être effectués par les jeunes, ce qui leur permettrait en quelque sorte de s'identifier au lieu et d'être motivés.

Je crois que c'était important de le dire car ce projet m'est particulièrement cher.

710 Service social communal

Madame Fabienne GOGNIAT LOOS :

Ma question porte sur le point 710.3161 Logement de secours.

Dans les comptes de l'année dernière, une remarque disait que cet appartement de secours était occupé toute l'année par un locataire qui payait son loyer.

J'aimerais bien avoir quelques informations sur ce logement de secours. Est-ce un logement de secours ou n'en est-ce pas un ?

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

J'ai effectivement la même réponse que la vôtre, c'est-à-dire que ce logement de secours existe mais qu'il est occupé. C'est une mauvaise réponse et je n'ai pas la réponse à la question exacte que vous posez. Ce que je peux dire en complément,

c'est qu'en cas d'extrême urgence, on a désormais la solution de la Lucarne, où on peut accueillir les gens dans l'urgence et ensuite trouver des solutions.

Il faut aussi dire qu'actuellement, sur le marché du logement, la situation est extrêmement tendue, et que ce n'est pas évident d'avoir un appartement vide en permanence, comme logement de secours.

Ce n'est peut-être pas la réponse définitive et je m'engage à vous répondre ultérieurement.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Madame la Municipale n'ayant pas les documents sous les yeux, je me permets de compléter la réponse.

Le coût de ce loyer, en cas de non-occupation sur 3 mois, est de Fr. 3'000.- mais on précise qu'actuellement il est occupé en plein. Pour ces raisons-là, le service des Finances a déduit Fr. 2'000.-. Nous conservons donc Fr. 1'000.- au cas où ce logement n'était pas occupé pendant un mois ou deux. Je précise donc qu'actuellement, il est occupé.

8. SERVICE DES ENERGIES

81 Service des eaux

Monsieur Patrik DURUZ :

J'aimerais savoir quelle a été la base de calcul utilisée pour calculer les revenus de la vente d'eau pour 2003, car si on prend la base de calcul du budget 2002 et qu'on lui applique l'augmentation de la communication, on arrive à un montant nettement supérieur.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Monsieur DURUZ, vous avez parfaitement raison.

Si on considère qu'à Yverdon et dans sa région, il est consommé 3,3 millions de m³ annuellement, et que cette consommation se paie Fr. 1.40 le m³, on aura effectivement ce montant. Mais si on le compare, comme vous le faites, au budget 2002, on s'aperçoit que le delta entre les Fr. 5'290'000.- et les Fr. 4'600'000.- n'est que de Fr. 690'000.-. Ce qui est insuffisant et vous avez raison de faire cette remarque.

Cela veut dire la chose suivante : Il faut avouer que le Services des énergies, dans le budget 2002, a surestimé ce montant de Fr. 4'600'000.-. Et vous verrez dans les comptes 2002, on n'y arrivera jamais.

Madame la Présidente :

Nous reprenons maintenant le tableau comparatif avec la récapitulation que je vais vous lire.

RECAPITULATION		
	Budget 2003	
	Charges	Revenus
Administration générale	7 566 040	553 900
Finances	44 023 353	89 108 343
Bâtiments et urbanisme	18 413 900	6 653 200
Travaux et environnement	17 403 050	4 140 200
Ecoles et culture	12 372 350	7 355 950
Police et sports	14 866 050	6 694 850
Sécurité sociale	10 403 550	750 900
Services industriels	35 083 350	42 081 450
Totaux	160 131 643	157 338 793
Excédent des charges		2 792 850
AUTOFINANCEMENT		
Amortissements ordinaires	12 311 650	
Attributions à des fonds	<u>2 040 850</u>	
	14 352 500	
Résultat de l'exercice	- 2 792 850	
./. prélèvements à des fonds	- 883 800	
Autofinancement	10 675 850	

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis concernant le budget :

Monsieur Serge LOVEY :

Je constate avec satisfaction que ce soir le budget a été accepté à l'unanimité.

J'aimerais, comme complément d'information et peut-être pour avoir un éclaircissement complémentaire sur le travail de la Municipalité, savoir quelle différence il y a eu entre le premier jet, la première étude de ce budget, et celui qui nous est présenté ce soir. J'imagine qu'entre ces deux projets, certaines économies ont été faites et j'aimerais savoir quels sont les postes qui en ont fait l'objet. Peut-être avez-vous ces statistiques et j'aimerais les connaître.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

C'est volontiers que j'explique à ce plénum le chemin, on ne va pas dire « de croix », mais le chemin important que suit la préparation d'un budget.

Tout commence après la clôture des comptes par une première projection qui est effectuée au sein de chaque Service, en collaboration avec le Municipal en charge et le Chef du Service concerné.

Lorsque les 7 Services ont achevé leur travail, nous procédons à une première compilation et là, force est de constater que l'excédent de charges est effrayant mais nous sommes début juillet, ces chiffres sont encore à préciser, il manque peut-être certaines informations et il y a aussi de temps à autre quelques erreurs.

Ensuite de cela, courant août, le Municipal des Finances et son Chef de Service reçoivent individuellement chacun des Services concernés. Chaque poste est pointé, chaque dépense - pour autant qu'elle puisse être discutée ou réduite -, est analysée. Là, premier resserrement important de l'excédent de charges.

Puis, la Municipalité examine de façon interne ce budget, y consacre une bonne journée. Elle procède en fait à un dernier réajustement au niveau de ces coûts. Il est bien évident que de nombreux postes sont incontournables. Je pense aux traitements, aux amortissements, aux intérêts et également aux charges liées. Vous

avez pu voir que cette année ces charges liées grèvent notre budget de façon importante, un montant de l'ordre de 4,5 millions. Il est vrai que si nous pouvions être épargnés de ces charges, l'excédent de charges net propre à la Commune, au ménage communal, a été extrêmement modeste. Néanmoins, c'est une réalité et il faut faire avec.

Durant le dernier mois qui précède le dépôt du budget, de derniers ajustements sont effectués. Il y a, je dirai, des petites pressions internes pour « lisser » les derniers comptes et finalement, on arrive devant la Commission des Finances pour présenter ce budget.

C'est donc effectivement un cheminement assez important, très intéressant bien évidemment pour la Municipalité lorsqu'elle doit, pour certains de ses membres, l'effectuer pour la première fois. On a toujours comme objectif l'équilibre mais il faut admettre que c'est un vœu pieux, car les réalités des charges incombant à notre Commune sont là.

Voilà, en quelque sorte et de façon spontanée, la manière dont ce budget a été réalisé.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Une petite question par rapport à la communication C/13 que vous nous avez donné tout à l'heure concernant le plan des dépenses d'investissement et où il est fait mention que ce plan est présenté au Conseil en même temps que le budget de fonctionnement. J'aimerais juste savoir si la Commission des Finances avait eu ce plan des dépenses d'investissement pour traiter du budget lors de ses séances.

Madame Marie-Louise HEFTI :

J'avoue que ce nouveau plan d'investissement n'était pas à notre disposition lorsque nous avons discuté du budget. Il nous a été distribué ce soir, mais bien sûr qu'on nous en a parlé ; on n'a pas eu le plan exact comme ce soir.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Je remercie Madame la Présidente de la Commission des Finances.

Si, à l'avenir, la Commission des Finances pouvait travailler sur le budget avec le plan des dépenses d'investissement définitif, cela serait assez logique, me semble-t-il.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je pense effectivement que ce document est un outil utile pour notre Commission des Finances. Néanmoins, je rappelle qu'il s'agit d'un plan d'intention au sujet des investissements, qui ne lie en aucune manière la Municipalité. Il faut voir ce document comme un outil qui vous permet finalement de mesurer les attentes de nos Services communaux en matière d'investissement. Je dis bien des attentes car à partir de là, il s'agit effectivement, année après année, voire semestre après semestre, de faire des choix, en tenant compte de cette fameuse capacité d'autofinancement qui, si elle est trop faible, conduit à un alourdissement de la dette communale.

Madame la Présidente :

Plus personne ne demande la parole et l'ensemble du budget est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais tout simplement remercier, au nom de la Municipalité, votre Conseil pour la confiance que vous nous témoignez dans ce premier exercice qui, comme je l'ai décrit, est une opération d'apprentissage pour certains de ses membres. Merci.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de la Commission des finances et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2003

	Mouvement financier	Imputations Internes	Totaux
Charges	139'971'993	20'159'650	160'131'643
Revenus	137'179'143	20'159'650	157'338'793
Excédent des charges	2'792'850	0	2'792'850

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 2'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries, l'une en juin, l'autre en décembre.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Questions de Monsieur Yves RICHARD (Centre sportif des Isles + Gradins amovibles)

Mes questions s'adressent à la Municipalité.

Un bref historique pour commencer :

Lors de la discussion du préavis no 43 de la séance du Conseil communal du 3 février 2000 concernant le collège du Cheminet, Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE était intervenu concernant la salle de gymnastique et en particulier à propos des gradins que de nombreuses sociétés demandent depuis longtemps.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD lui avait alors répondu en son temps que la doctrine de la Municipalité n'avait pas varié et que c'est le centre sportif « Aux Isles » qui doit être l'installation sportive destinée à recevoir des gradins et que la planification décidée par le Canton fait que ce centre sportif devrait voir le jour entre 2003 et 2005.

En attendant la réalisation de ce centre, la Municipalité d'alors s'était engagée à étudier la possibilité d'acquérir des gradins télescopiques pour la somme de Fr. 100'000.-, après discussion avec les sociétés sportives qui seraient les utilisatrices principales de ces gradins.

Ma première question : Qu'en est-il du centre sportif des Isles ?

Ma deuxième question : Qu'en est-il des gradins amovibles ?

Je termine par une petite réflexion personnelle. Suite à l'appui de la population yverdonnoise lors de la votation concernant le M2, il serait bon, si ce n'est pas le cas, de relancer nos autorités cantonales sur ce sujet, afin qu'il ne tombe pas dans les oubliettes.

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je réponds peut-être à la seconde question pour commencer.

Il est vrai qu'à l'époque, il avait été question d'acquérir des gradins mobiles et de les placer dans la salle de gymnastique du Collège Léon Michaud. Cela s'est révélé impraticable. Par ailleurs, la Municipalité avait demandé à une association sportive, qui était la plus concernée par la réalisation de cette installation, de bien vouloir participer au financement, car on sait qu'une telle association peut obtenir des subsides, notamment du Sport-Toto, subsides que la Municipalité ou qu'une collectivité publique ne peut pas recevoir. Nous n'avons pas reçu de réponse et comme la dépense était importante, de l'ordre de Fr. 100'000.-, la Municipalité a renoncé à cette réalisation concernant des gradins télescopiques.

Je réponds maintenant à la première question.

Le centre sportif « Aux Isles » reste l'option choisie par la Municipalité pour le développement qu'elle souhaite donner aux installations sportives. C'est d'ailleurs une décision de la Municipalité que vous pouvez contrôler dans le plan des investissements que vous avez reçu tout à l'heure. Le centre sportif « Aux Isles » y figure toujours.

Nous nous sommes renseignés auprès des députés qui ont lu le plan d'investissements cantonal et ceux-ci nous ont déclaré que ce projet y figurait toujours. Nous demandons aux députés de faire en sorte que cette réalisation reste d'actualité au niveau du Grand Conseil.

Je peux donc répondre que la Municipalité n'a pas du tout abandonné, bien au contraire, l'option du centre sportif « Aux Isles ».

Vous allez recevoir immédiatement une réponse complémentaire et vous verrez que la question est d'une brûlante actualité. C'est Monsieur CARRARD qui va vous la donner.

J'ai pourtant le sentiment, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que dans ce dernier domaine, notre Commune joue largement son rôle de « commune centre » et en paie pleinement les frais.

Je m'adresse aux membres de la Municipalité et plus particulièrement à Monsieur le Syndic pour répondre aux quelques interrogations suivantes :

- Existe-t-il une liste détaillée des diverses prestations dont Yverdon-les-Bains supporte la charge financière, dans tous les domaines (sports, culture, école, social, etc) ?
- Les dites prestations profitent-elles exclusivement aux habitants d'Yverdon-les-Bains et le cas échéant, dans quelle proportion des citoyens d'autres communes en sont bénéficiaires ?
- Dans ce dernier cas, qui en supporte les charges ?

Je remercie par avance la Municipalité pour sa réponse dont je suis consciente qu'elle pourrait intervenir lors d'un prochain Conseil.

Madame la Présidente :

Une petite remarque Madame la Conseillère, je vous signale que le texte que vous m'avez remis ne comporte que 3 signatures et je ne sais pas si le vôtre en est muni de 5.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Non effectivement, mais on les trouve !

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Pendant la quête des signatures manquantes, je réponds provisoirement et de façon incomplète certainement, mais je donne déjà quelques éléments suite à l'interpellation de Madame la Conseillère GIORGIATTI.

Il est évident qu'une liste détaillée n'existe pas mais c'est assez facile, à mon avis, de l'établir. Ce sera la raison pour laquelle nous vous répondrons d'une façon circonstanciée lors d'un prochain Conseil.

Néanmoins, quelques considérations :

- Vous avez cité à juste titre des domaines, les sports, la culture, l'école, le social. J'ajouterai par exemple d'autres services publics tels que la distribution d'eau potable ou l'épuration des eaux. Dans ces deux derniers domaines, des prix ont été convenus ou devront être prévus ou révisés en ce qui concerne ces services. Néanmoins, c'est effectivement notre « ville-centre » qui propose ceux-ci.
- Je prends un autre domaine, celui des transports urbains. On en a parlé tout à l'heure suite à une question. Dans ce domaine-là, il existe une communauté du transport urbain qui réunit 4 communes : Yverdon, Grandson, Montagny et Cheseaux-Noréaz. Ces 4 communes travaillent à une répartition qui soit la plus équitable possible et nous ne l'avons pas encore trouvée. Néanmoins, nous y travaillons, avec pour objectif décembre 2004. Il est donc incontestable que de nombreuses prestations sont payées par notre Commune et profitent aux habitants de la région.

Votre interpellation est donc extrêmement intéressante et importante car elle touche au domaine de la transparence des coûts de ces multiples prestations. Je dois vous avouer que ces problèmes sont régulièrement évoqués lors des séances qui réunissent les syndics des communes du district et ces problèmes sont évoqués dans les 2 sens, bien sûr.

Je crois et je conclurai sur ce point :

Une région forte autour de sa « ville-centre » ne peut exister que si ces problèmes sont identifiés et solutionnés à satisfaction de toutes les parties, de tous les intéressés. C'est vraiment un problème que l'on doit envisager maintenant au niveau de la région. Comme je l'ai dit, certains domaines fonctionnent très bien, la protection civile, la RAS.

Dans d'autres domaines, tout est à faire et sur ces quelques premières considérations, Madame la Conseillère, je m'engage à vous apporter, par le biais de la Municipalité bien sûr, une réponse détaillée lors d'un prochain Conseil.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je vous remercie.



Question de Monsieur Daniel de RAEMY (Bureaux du personnel du Musée)

C'est encore un problème de local que je veux évoquer. Il s'agit des bureaux où travaille le personnel du Musée d'Yverdon. Vous savez que ces bureaux se trouvent au-dessus du Café du Château dans l'ancienne grande salle du premier Casino ouvert en grande pompe en 1843. Il y a donc très longtemps que ce local a été ouvert et en ce moment, il faut bien constater que celui-ci est insalubre. Les plâtres des plafonds tombent, l'installation électrique disjoncte régulièrement, il y a aussi des souris qui se promènent, une odeur nauséabonde monte des cuisines, un compresseur vrombit sans cesse. Je ne juge pas la qualité de la cuisine en bas, ce n'est pas un trois étoiles, mais il est désagréable de travailler avec des odeurs de cuisine.

C'est évident qu'il y a quelques années, lorsqu'il n'y avait qu'une personne qui travaillait à mi-temps, cela ne posait pas trop de problèmes, on s'en accommodait. Je vous rappelle que ce Conseil a quand même accepté une augmentation importante de la subvention du musée, l'année dernière, et que maintenant, il y a régulièrement 2, voire 3 personnes qui travaillent à plein temps.

Ma question est la suivante :

- Sans attendre les magnifiques locaux qu'on nous promet pour les calendes grecques lorsque le site des casernes sera aménagé, qu'est ce que la Municipalité a l'intention de faire pour remédier à cette situation ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Lorsque le Musée a envahi ces locaux, c'était sauf erreur en 1990, cela devait être une solution provisoire pour la durée des travaux de transformation de l'aile nord du Château. Après ces travaux, les responsables du Musée, en tout cas de son administration, devaient trouver d'autres locaux et plus précisément – c'était ce qui était prévu au départ -, regagner leurs anciens locaux rénovés.

Il n'est pas tout à fait juste de dire qu'à cette époque-là, c'est-à-dire en 1990, rien n'avait été entrepris depuis l'inauguration de la salle en 1870. En effet, la Municipalité avait fait refaire le sol de la scène, elle avait repeint les murs, isolé le plafond et les combles, posé le chauffage central. Elle avait également refait les installations électriques. Il faut souligner qu'à l'époque, les responsables du Musée avaient été heureux de la solution trouvée par la Commune et qui consistait à mettre à disposition ces locaux dans leur état avec quelques rénovations.

Suite à l'incendie qui a ravagé l'appartement de Monsieur et Madame SCHAEER, URBAT a fait encore, et c'était effectivement nécessaire, effectuer des travaux de peinture des murs, notamment de la scène, et reposer l'isolation dans les combles. Toutefois, il est vrai que rien n'a été entrepris dans la grande salle ou plus

exactement dans le grand local, car celui-ci est dans un état tel qu'il n'est plus possible de faire des retouches ou des interventions ponctuelles.

Lorsqu'un court circuit est arrivé, URBAT a mandaté l'entreprise BAILLY électricité, qui a effectué les réparations nécessaires. Mais il faut dire qu'à l'époque, en 1990 comme vous venez de le souligner, il n'y avait qu'une personne qui travaillait à mi-temps avec un ordinateur. Depuis lors, il y a plusieurs personnes, il a fallu rajouter des ordinateurs, des imprimantes, peut-être un scanner, en tout cas des appareils à photocopier. Si bien que les installations électriques aujourd'hui ne suffisent effectivement plus. Il faudrait donc refaire l'installation mais on a le sentiment que c'est une dépense qui n'est pas nécessaire ou en tout cas, qui serait mal venue sans procéder à une étude plus complète. Si maintenant, nous entreprenions quelque chose, il faudrait procéder à une réfection complète. Celle-ci ne peut être envisagée qu'à partir du moment où l'on sait quelle sera l'affectation de ces locaux.

Apparemment, il n'y a pas que le Musée qui a envahi ces locaux mais il y a aussi les souris. Pour - ou plutôt - contre les souris, URBAT a mandaté une entreprise de désinfection. Lorsqu'on nous a annoncé votre question, aujourd'hui, on a téléphoné à cette entreprise pour savoir si elle avait effectué les travaux. Le responsable nous a dit qu'effectivement il n'avait pas eu le temps de passer mais qu'il y passerait avant ce soir ! J'ai d'ailleurs quelques raisons de penser que le travail a été fait car pour la première fois en 30 ans, j'ai trouvé dans mon bureau une souris morte qui a jeté un certain émoi dans la maison. Je suis parti de l'idée que cette souris avait essayé d'échapper aux ravages de l'entreprise de désinfection !

Nous souhaitons que le Musée détermine où il désire s'installer et à partir de ce moment-là, lorsque les locaux seront devenus vacants, nous pourrions songer à une affectation. Personnellement, et c'est d'ailleurs l'avis de la Municipalité et également de la Municipalité précédente, si la situation financière de la Commune l'avait permis, il y a longtemps que ces locaux auraient été restitués dans leur état antérieur ; il s'agissait d'une salle de spectacle qui avait fort belle allure si l'on en croit les photographies qui ont été prises et les agencements qui restent encore aujourd'hui. Tout ceci permet de penser que cette salle peut être intéressante pour la Commune.

Voilà ce que je peux dire ce soir de l'état de la situation.

Monsieur Daniel de RAEMY :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD de sa réponse. Les souris dansent toujours, dans tous les cas, c'est ce qu'on peut dire.

En effet, je suis tout à fait conscient que ce local doit être refait intégralement et pas forcément pour le Musée. Mais il se pose le problème que maintenant ce local est insalubre et que ces gens ne peuvent pas travailler dans des conditions normales, je

dirais. Il s'agit de partir pour aller rechercher de nouveaux locaux dans la proximité du Château. Alors, qui cherche trouve et à cela que je vous invite.



Intervention de Monsieur Cédric PILLONEL (Motion Wulliamoz du 7.11.02 concernant l'article 61 de notre règlement/pétition).

Lors de notre dernière séance, le citoyen yverdonnois et conseiller communal WULLIAMOZ avait déposé une motion concernant les pétitions. Il demandait une restriction du droit de pétition contenu dans notre règlement, dans un sens plus restrictif, c'est-à-dire que seuls les citoyens yverdonnois avaient le droit de déposer une pétition.

Cette motion a été acceptée par notre Conseil et elle est actuellement en mains de la Municipalité. J'étais déjà intervenu à ce moment-là mais je n'avais pas les outils nécessaires pour intervenir d'une manière décisive et je me permets de le faire ce soir.

Le règlement communal indique actuellement que seul un citoyen a le droit de déposer une pétition. Or, cet article de règlement n'est pas conforme à nos Constitutions. En effet, la Constitution fédérale, dans son article 33, garantit, alinéa 1 : « *Toute personne a le droit, sans qu'elle en subisse de préjudice, d'adresser des pétitions aux autorités.* ». Alinéa 2 : « *Les autorités doivent prendre connaissance des pétitions* ».

La Constitution vaudoise, qui entrera en vigueur le 14 avril 2003, va encore plus loin dans son article 31, alinéa 1 : « *Toute personne a le droit, sans encourir de préjudice, d'adresser une pétition aux autorités et de récolter des signatures à cet effet.* ». Alinéa 2 : « *Les autorités examinent les pétitions qui leur sont adressées. Les autorités législatives et exécutives sont tenues d'y répondre* ».

Je ne vais pas déposer ni de motion, ni d'interpellation. Par contre, il serait intéressant, lorsque nous ferons une refonte de notre règlement communal, de s'arranger à ce que cet article du règlement soit conforme à la Constitution vaudoise et à la Constitution fédérale. De plus, il est important aussi que toutes les personnes qui habitent notre Ville ou les alentours et qui désirent faire une pétition, sachent que même si elles ne sont pas citoyens yverdonnois ou citoyens helvétiques, ont le droit d'adresser une pétition, conformément à nos Constitutions.



Madame la Présidente :

Nous arrivons au terme de cette séance.

Il me reste à vous donner rendez-vous au jeudi 12 décembre à 20h. et je lève cette séance.

Il est 22h 26.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Adine PERRET

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2002

	Pages
1. Appel	332
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2002	333
3. Communications de la Présidente	333
4. Communications de la Municipalité C/12.....	333
5. Préavis no 31 concernant 19 demandes de naturalisation présentées par Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs Sérgio CARREIRA FERREIRA, Rafael DE MATTOS TOGNI PAIVA, Mathias HUMBERT, Fatima IBRAHIMOVIC, Claris KINANGA, Evodie Joëlle MALUNGU, Laza Nelson MALUNGU, Sanel MESIC, Mevlija MUMINOVIC, Sasa OBRENOVIC, Hisen OSMANI, Damian RATANO, Ramazan SAHINDAL, Vukasin SCEPANOVIC, Fikreta SULEJMANOVIC, Nermin SULEJMANOVIC, Vehid SULEJMANOVIC, Ana Catarina TEMIDO, Dragana TESIC. (Madame Marceline MILLIOUD, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice)..	334
6. Préavis no 25 concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2001 (Madame Delphine PERRET NAGUIB, Présidente de la Commission de gestion, rapportrice).....	341
7. Préavis no 27 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 57'000.- pour le changement de l'UNIT du second cabinet médical de la clinique dentaire scolaire. (Monsieur Guy ANGELOZ, rapporteur ad hoc).....	342
8. Préavis no 28 concernant l'adoption du budget pour l'année 2003 (Madame Marie-Louise HEFTI, Présidente de la Commission des Finances, rapportrice)	343
9. Propositions individuelles et interpellations	364
Questions de Monsieur Yves RICHARD (Centre sportif des Isles + Gradins amovibles)	364
Interpellation de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Charges financières supportées par notre Commune)	366
Question de Monsieur Daniel de RAEMY (Bureaux du personnel du Musée)	369
Intervention de Monsieur Cédric PILLONEL (Motion Wulliamoz du 7.11.02 concernant l'article 61 de notre règlement/pétition).	371
Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD (Question de Monsieur KULL concernant la demande de gratuité de parcage au centre ville en fin d'année).	372
Intervention de Madame Suzanne ROETHLISBERGER (Remerciements journée internationale des handicapés).....	372